

la constitution de certaines industries des conditions locales qui ne changent pas. Nous continuons donc d'exprimer le vœu que l'histoire particulière des anciennes corporations de notre ville soit faite un jour à ce point de vue, croyant qu'une telle étude n'aurait pas seulement un intérêt d'érudition, qu'elle serait d'une plus haute portée, qu'elle pourrait nous éclairer sur quelques unes des questions qui se débattent encore aujourd'hui. Nous exprimons d'autant mieux ce regret que l'auteur nous a prouvé combien il était fondé. Quelques emprunts directs faits aux statuts des métiers de Lyon lui ont révélé un exemple frappant des vices de l'ancien compagnonnage ; il a pu nous montrer une de nos grandes industries lyonnaises du XVI^e siècle, celle de l'imprimerie, suspendue par une grève d'ouvriers dont le compagnonnage doit porter la responsabilité, et succombant à une succession rapide de procès.

Ces réserves faites, nous nous empresserons de reconnaître que l'auteur, en esquissant à grands traits le tableau des anciennes institutions de la classe ouvrière, corporations, compagnonnage, confréries, lésa toujours caractérisées avec la précision et la sûreté de jugement qui lui sont habituels. Ses appréciations, pour être rapides et générales, n'en sont pas moins d'un économiste et d'un historien exercé. Il nous fait parfaitement toucher au doigt les raisons d'être de ces institutions et leurs raisons de n'être plus, leurs avantages et leurs inconvénients, les services qu'elles rendaient, les circonstances qui ont amené leurs modifications successives, et celles qui ont entraîné leur chute à un jour donné.

La seconde moitié du dernier siècle a été, pour les associations ouvrières, comme pour bien d'autres institutions, une époque de crise et de renouvellement. Elles n'étaient plus que l'ombre d'elles-mêmes, elles avaient à peine conservé un reste de vie. et ne répondant plus à des besoins nouveaux,